

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bürki du 7 octobre 2019 intitulée « La Fourchette verte jusqu'au bout dans les cantines »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bürki du 7 octobre 2019 intitulée « La Fourchette verte jusqu'au bout dans les cantines ».

Tout d'abord, voici un état des lieux de l'offre existante dans les écoles Secondaire II à Nyon en termes de nourriture proposée. Sont servis à la cantine scolaire : un menu « équilibre », labellisé « Fourchette verte » ; un menu végétarien et un menu pasta. Ils sont facturés CHF 8.- aux élèves et CHF 10.- aux adultes. Ils comprennent une salade ou le potage du jour, le plat principal, le dessert du jour et une boisson (eau du réseau ou boisson « maison »).

Dans le contrat cadre que la Municipalité a signé avec le mandataire « Eldora », il a été précisé que le mandant accorde une importance toute particulière au développement durable. Eldora s'est ainsi engagé à atteindre un certain nombre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (provenance des aliments, saisonnalité, taux de transformation, respect de labels pour certaines catégories d'aliment, diversité des variétés de céréales dans le pain). Ces objectifs ont une visée à la fois diététique et environnementale. Sont en outre proscrits dans l'élaboration des repas :

- les crevettes *black tigers* non biologiques provenant d'Asie du Sud-Est, notamment du Vietnam et de Thaïlande ;
- le thon sans label MSC ;
- la viande de poulet non-UE/AELE ;
- l'huile de palme est à éviter.

Sur les 880 élèves secondaires scolarisés à Nyon-Marens, en moyenne 270 élèves mangent au restaurant scolaire.

En parallèle, le restaurant scolaire propose également une sélection de boissons (froides et chaudes) ainsi qu'un choix de snacks (froids et chauds). Dans ces articles, on trouve en effet entre autres des boules de Berlin, des donuts, des pains au chocolat, des tartines avec pâte à tartiner et des beignets. Le produit le plus vendu est le cookie 3 chocolats (10'859 pièces vendues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018).

Précisons également que des articles plus sains sont aussi en vente, comme des laitages et un panier de fruits frais, des boissons maison selon la saison et un dessert maison quotidien.

Le Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC), en charge des relations avec les écoles et le mandataire, a déjà anticipé les contacts avec Eldora qui peut proposer les changements suivants : tout un nouvel assortiment de produits faits maison comme les muffins, cookies, un choix de tartines à la confiture, et bircher seront confectionnés en cuisine. Les yogourts et le panier de fruits, présents aujourd'hui sont maintenus. Les viennoiseries seront

MUNICIPALITÉ DE NYON

limitées aux croissants et petits pains au lait, avec des barres de chocolat, agréés par la diététicienne d'Eldora.

L'offre doit encore être affinée avec le cuisiner en chef de Nyon-Marens, avec qui le SELOC entretient une bonne collaboration. Le Directeur s'est dit également satisfait de ces futurs changements et soutient toute mesure visant à rendre le restaurant scolaire plus compatible avec le concept du développement durable.

En ce qui concerne la directive n° 165 de la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du 20 septembre 2019, les décisions suivantes ont été prises :

- un moratoire sur la mise en service de tout nouveau distributeur automatique de boissons et/ou d'aliments entre en vigueur de suite ;
- la vente de boissons énergisantes au sein des Etablissements du Secondaire II est interdite à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- les distributeurs automatiques de boissons et/ou d'aliments actuellement en service dans les Etablissements du Secondaire II seront supprimés dès le 1^{er} janvier 2025, à l'exception de ceux dont l'offre en produits sains, de proximité et de saison aura été préalablement convenue entre le Département et l'exploitant.

Il n'y a aujourd'hui aucun distributeur de boissons et/ou d'aliments à Nyon-Marens et aucune boisson énergisante n'est vendue.

Comme indiqué ci-dessus, la Ville de Nyon va prendre des mesures pour améliorer la qualité des produits mis à disposition des élèves de Nyon-Marens, en dehors des menus servis qui répondent eux à une offre saine et équilibrée souhaitée par la Municipalité, et ce dans les meilleurs délais.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia